

Pourrait-on vraiment économiser 60 milliards de dépenses publiques en Belgique comme l'avance le président du MR ?

Au cours des derniers mois, le président du MR a souvent cité les Pays-Bas comme exemple à suivre en matière de finances publiques. Voici quelques citations :

- Un post LinkedIn : « Si nous étions les Pays Bas, nous aurions 60 milliards de dépenses publiques en moins chaque année ! Et quand on voit l'état de nos routes, des services publics, ce n'est pas tout le temps dépenser de l'argent public qui fait le bonheur des gens. Il faut moins de politique, d'administration et de structures publiques mais aussi lutter contre les gaspillages ! »
- Dans une communication à la presse mi-avril 2026 : « Nous devons réduire les dépenses publiques. C'est pourquoi, on ne peut plus : avoir trois fois plus de bâtiments de justice que les Pays-Bas, avoir 60 gares avec moins de 100 personnes par jour qui y montent et y descendent, avoir près de la moitié des malades de longue durée qui ne le sont pas réellement et qui pourraient travailler, avoir une structure d'État aussi large... » (Le Soir le 19-05-2026)
- Sur 21NEWS : « « Si on ramène les Pays-Bas au nombre d'habitants en Belgique, ils dépensent 60 milliards d'euros de moins que nous chaque année ».
- Il ajoute dans une interview à Trends-Tendances : « Ils ont le meilleur niveau de pension de l'Union européenne et un taux d'emploi à 83%. »

Regardons cela de plus près.

NB : Les données sont toujours celles les plus récentes disponibles à la date du 27 mai 2026.

Un rappel d'abord : des éléments contextuels peuvent, toutes choses égales par ailleurs, expliquer des différences entre pays. Une illustration en lien avec les exemples des gares et des routes cités par le président du MR : la densité de la population est un facteur (potentiellement) important pour certaines dépenses publiques. Au 1er janvier 2024, elle était de 389 habitants/km² en Belgique contre 529 chez nos voisins. Des compétences étant transférées en Belgique, les différences régionales (densité de population de 504 habitants/km² en Flandre et 219 en Wallonie au 1er janvier 2025) comptent dans l'analyse. En tout état de cause, le réseau (auto)routier est plus long en Belgique qu'aux Pays-Bas ; il en va de même pour les réseaux ferroviaires (le nombre de voyageurs transportés est plus ou moins équivalent). Ramenés au nombre d'habitants, les écarts entre les poids des réseaux sont très importants (voir tableau suivant) ; toutes choses égales par ailleurs, le coût de ces infrastructures par personne est moindre aux Pays-Bas.

Réseaux (auto)routier et ferroviaire Belgique et Pays-Bas – en kms – 2024

2024	Belgique	Pays-Bas
Réseau (auto)routier	152.256	143.085
<i>par million d'habitants</i>	<i>12.848</i>	<i>7.952</i>
Réseau ferroviaire	3.615	3.043
<i>par million d'habitants</i>	<i>305</i>	<i>169</i>

La population et sa structure par âge peuvent aussi expliquer des différences. Mais, en l'occurrence, les structures par âge de la Belgique et des Pays-Bas sont fort proches, à l'exception des 20-24 ans qui seraient plus nombreux en Belgique de quand même 80.700 jeunes (+11,5%) sur base de la structure hollandaise. Ici aussi il faut, pour certains indicateurs (exemple : les dépenses d'enseignement), faire la comparaison avec les données des entités concernées. C'est ainsi qu'au 1er janvier 2025, la proportion des moins de 25 ans était de 29,0% en Communauté française et de 27,0% en Communauté flamande¹.

¹ En faisant l'hypothèse que la population bruxelloise est répartie sur base d'une clé 90-10.

Autre point d'attention important quand on compare des pays entre eux : à intervention publique équivalente, l'outil de (re)distribution choisi peut influencer l'importance des prélèvements obligatoires dans le PIB. Prenons les soutiens aux familles avec enfants. Si on transformait – ce qui impliquerait bien sûr un accord entre les entités fédérale et communautaires – les allocations familiales en réductions d'impôt, le taux des prélèvements (para)fiscaux baisserait de 1,3% du PIB en Belgique (estimation 2025) avec des soutiens globalement équivalents. De même, l'importance de l'emploi public peut, toutes autres choses égales par ailleurs, être influencée par le taux de recours à de la sous-traitance.

Regardons maintenant ce qu'il en est de trois éléments factuels avancés par le président du MR.

Le taux de remplacement des pensions est, on le sait, beaucoup plus élevé aux Pays-Bas qu'en Belgique. C'est ce que confirme le tableau suivant où le taux de remplacement est mesuré par le « Pourcentage du salaire net avant retraite au même niveau de revenu ».

Le taux de remplacement des pensions mesuré par le Pourcentage du salaire net avant retraite au même niveau de revenu – 2024

		Belgique	Pays-Bas
50% du salaire moyen	Pension obligatoire	80,9%	97,2%
	Toutes pensions	85,5%	97,2%
100% du salaire moyen	Pension obligatoire	61,1%	96,0%
	Toutes pensions	74,1%	96,0%
200% du salaire moyen	Pension obligatoire	42,5%	89,7%
	Toutes pensions	81,5%	89,7%

Le taux d'emploi est souvent utilisé par les gouvernements des entités I et II et les représentants des partis qui les composent : pour ramasser l'argument, l'augmentation du taux d'emploi doit améliorer les comptes publics.

En 2025, le taux d'emploi des 20-64 ans aux Pays-Bas était – comme Monsieur Bouchez le rappelait – de 83,4%, contre 72,8% en Belgique. Décodons cette différence :

- une partie importante de la différence est à trouver dans l'écart très important des taux d'emploi des 20-24 ans ; celui-ci est largement expliqué par le plus grand recours aux Pays-Bas des formations en alternance ; or les emplois liés à la formation en alternance sont pris en considération par l'Enquête sur les forces de travail (contrairement au travail étudiant, très développé en Belgique) ;
- on notera aussi que le pourcentage d'emplois à temps partiel est beaucoup plus élevé au Pays-Bas, aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Le tableau suivant explicite ces constats et montre en outre

- ce que serait le taux d'emploi aux Pays-Bas si son taux d'emploi des 20-24 ans était aligné sur celui observé chez nous : l'écart global serait diminué d'environ un tiers ;
- ce que seraient les taux d'emploi des deux pays si on traduisait l'emploi en équivalents temps-plein (ETP) : l'écart global s'en trouverait réduit d'environ la moitié.

Taux d'emploi – Belgique et Pays-Bas – 2025

	Belgique	Pays-Bas	Écart
Taux d'emploi des 20-64 ans	72,8%	83,4%	-10,6%
Taux d'emploi des 20-24 ans	42,5%	80,6%	-38,1%
Taux d'emploi des 20-64 ans si taux d'emploi des 20-24 ans aligné sur la Belgique	72,8%	79,2%	-6,4%
Proportion de temps partiel 20-64 ans	24,3%	38,9%	-14,6%
Taux d'emploi des 20-64 ans en ETP	70,2%	75,6%	-5,4%

Note méthodologique : Pour calculer les taux d'emploi en ETP, on a intégré les heures de travail exercés dans le second emploi, considéré les heures de travail effectives et pris comme référence le nombre d'heures de

travail moyen des salariés belges travaillant à temps plein.

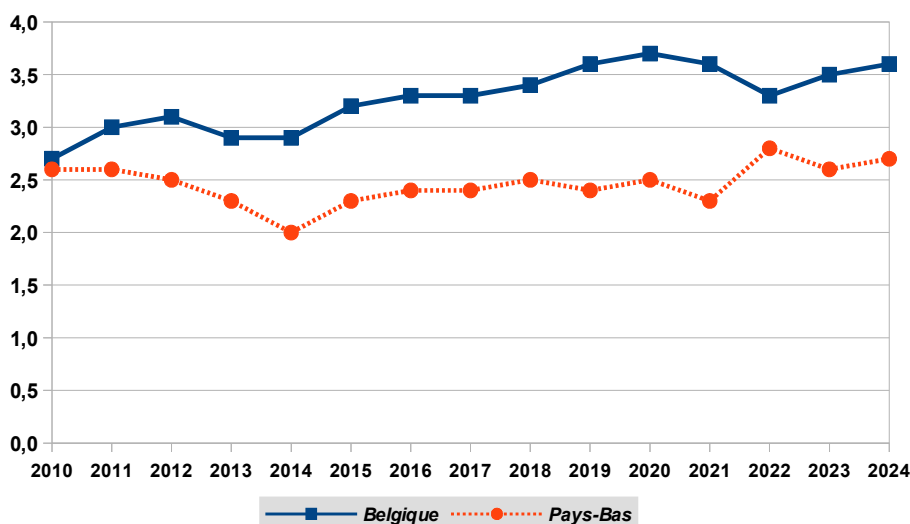
Même corrigé, l'écart reste lourd en conséquences. Une autre manière de visualiser cette moindre performance et ses conséquences est exposée au tableau suivant. On y voit que le nombre d'heures de travail effectives par habitant est moindre en Belgique ; mais même si la productivité horaire est en Belgique quelque peu supérieure, il en découle que le PIB par habitant – exprimé en [parités de pouvoir d'achat](#) – est aux Pays-Bas 17% plus élevé qu'en Belgique.

Performances macroéconomiques – Belgique et Pays-Bas – 2025

	Belgique	Pays-Bas	Belgique=1
PIB en SPA – milliards	568	1.006	1,77
Nombre d'habitants – en milliers	11.904	18.087	1,52
Par habitant	47.738	55.631	1,17
Heures de travail effectives – millions	8.127	14.814	1,82
Par habitant	683	819	1,20
Productivité horaire	69.927	67.922	0,97

Dernier point : on le sait, les dépenses pour maladie (indemnités) sont plus élevées chez nous. En témoigne l'indicateur suivant.

Absences pour maladie des salariés à temps plein, moyennes annuelles – en semaines – 2010 > 2024



Pour introduire la partie consacrée à l'analyse budgétaire, et en lien avec les indicateurs d'emploi, il importe de rappeler qu'il n'y a pas de lien automatique entre augmentation de l'activité économique et amélioration des comptes publics : tout dépend de la hauteur des dépenses (subsides, investissements publics, autres soutiens) ou moindres recettes (réductions (para)fiscales) qu'il faut consentir pour augmenter le taux d'emploi ; par ailleurs, toute amélioration des recettes publiques entraîne des demandes sociétales de toutes natures.

Ceci précisé, que dire des comptes publics comparés ? Voici, pour commencer (tableau en haut de la page suivante), les indicateurs budgétaires de base, exprimés en pourcentage du PIB. Pas besoin d'épiloguer sur la très mauvaise situation budgétaire de la Belgique relativement à celle des Pays-Bas.

Si, comme le propose le président du MR, on devait en Belgique "suivre" les Pays-Bas en terme de pourcentage du PIB (et non par rapport à la population comme il le dit – voir première page), on aurait en effet, de manière purement statique (on reviendra sur ce point plus loin), économisé 60,0 milliards € en 2025 et la Belgique aurait pu – à recettes équivalentes – commencer à rembourser son importante dette publique.

Indicateurs budgétaires essentiels – 2025 – en % du PIB

	Belgique	Pays-Bas	Écart
Dépenses	54,2%	44,9%	9,3%
Dépenses primaires	52,0%	44,1%	7,8%
Recettes	49,0%	43,3%	5,8%
Déficit	-5,2%	-1,6%	-3,6%
Intérêts	2,2%	0,7%	1,5%
Solde primaire	-2,9%	-0,9%	-2,1%
Dette brute	107,9%	44,4%	63,5%

Mais, comme souvent, la réalité et les leçons qu'on peut en tirer sont plus complexes.

Le tableau suivant propose des grandeurs budgétaires en lien – il s'agit donc d'une sélection – avec les principaux débats politiques de l'heure chez nous : santé, enseignement et vieillissement. Les Pays-Bas dépensent proportionnellement moins que la Belgique, en particulier en matière de vieillissement. Il en va de même en matière d'intérêts, sur lesquels il est difficile de faire des économies rapidement.

Différences significatives – en milliards € et en % du PIB – 2024

	Belgique	Pays-Bas
Total	335,3	498,5
% PIB	54,1%	44,4%
Santé	49,6	81,5
% PIB	8,0%	7,3%
Enseignement	39,3	57,2
% PIB	6,3%	5,1%
Vieillesse	63,0	68,8
% PIB	10,2%	6,1%
Intérêts	13,5	7,9
% PIB	2,2%	0,7%

Le tableau suivant montre – de manière purement statique – ce qu'auraient été, en 2024, les dépenses en Belgique si, proportionnellement au PIB, on avait dépensé la même chose que les Pays-Bas.

Et si la Belgique dépensait proportionnellement comme les Pays-Bas – milliards € et en % du PIB – 2024

	Belgique	Belgique si...	Écart	Total = 100
Total	335,3	275,5	-59,7	100,0
Santé	49,6	45,0	-4,5	7,6
Enseignement	39,3	31,6	-7,7	12,9
Vieillesse	63,0	38,1	-24,9	41,7
Intérêts	13,5	4,4	-9,1	15,3

Ces données nécessitent quelques commentaires :

Pour ce qui est de la santé :

La comparaison, sur base de quelques indicateurs essentiels (voir tableau suivant), met en exergue plusieurs points d'attention souvent négligés :

- il faut distinguer la part des dépenses de santé, au total plus faibles aux Pays-Bas relativement au PIB, et le montant par habitant plus élevé ;
- il faut – si on veut mesurer la « marge de liberté » des citoyens – additionner les régimes publics (proportionnellement moins importants aux Pays-Bas comme le montre le tableau précédent) et les assurances obligatoires ; en l'occurrence, au total la part des financements contraints est supérieure aux Pays-Bas :

- enfin, les ménages belges doivent y aller plus de leur poche pour leurs dépenses de santé.

Dépenses de santé – divers indicateurs – 2024

		Belgique	Pays-Bas
Dollars des Etats-Unis par personne, PPA convertis	Total	7.750	8.436
	dont Régimes publics/obligatoires	5.722	7.017
	dont Régimes facultatifs/Paiement direct des ménages (en % du total)	2.028 26,2%	1.420 16,8%
En % du PIB	Total	10,97%	10,01%
	dont Régimes publics/obligatoires	8,10%	8,32%
	dont Régimes facultatifs/Paiement direct des ménages	2,87%	1,68%

Pour ce qui est de l'enseignement :

Les hollandais dépensent proportionnellement moins pour leur enseignement. Mais la part des ménages payée pour l'enseignement via leurs dépenses courantes est quelque peu plus importante (0,40% du PIB contre 0,17% en Belgique).

Pour ce qui est des pensions :

Le système de pensions hollandais fonctionne sur deux grands piliers (en plus du pilier individuel comme chez nous) :

- « Sa particularité : la pension AOW² (1er pilier) est forfaitaire et basée sur la résidence, pas sur les revenus. Chaque année de résidence vaut 2 % des droits, sur une durée de référence de 50 ans. Pas de durée minimale pour ouvrir un droit. »³ Le salaire de référence pour cette pension forfaitaire est le salaire minimum.
- Le second pilier est un système de revenus financés par capitalisation, qui couvre une large partie des hollandais mais qui n'est pas formellement obligatoire et varie d'une convention collective à l'autre. Ce système a connu une profonde réforme en 2023, notamment en abandonnant un système basé sur des prestations définies vers un principe de cotisations définies ; la retraite versée dépendra donc désormais des performances des fonds de pension.⁴

Le point important est ici que les versements vers ces fonds ne sont pas – en l'espèce – considérés comme des prélèvements obligatoires ni les montants versés comme des dépenses publiques. Donc, oui, on prélève moins de cotisations (et impôts) pour financer les pensions aux Pays-Bas, mais les travailleurs hollandais concernés effectuent des versements assimilés à de l'épargne. Autrement dit, sous réserve des différences des montants, le pouvoir d'achat individuel et immédiat des ménages ne s'en trouve pas augmenté.

* * *

Les comparaisons budgétaires entre pays nécessitent une vue globale, ne serait-ce que parce que chaque entité politique repose sur des équilibres socio-politiques et socio-économiques subtils, construits dans la durée, qu'il y a des contraintes macroéconomiques (on ne peut, par exemple, garantir une augmentation soutenable du niveau de vie, voire simplement sa consolidation, sans assez d'investissements publics et privés) et parce que chaque pays pose des choix politiques propres.

Le tableau en haut de la page suivante illustre cela avec quelques postes budgétaires qui montrent des différences de priorités. Illustration très concrète : en 2024, les Pays-Bas avaient un taux de personnes détenues de 66,6 pour 100.000 habitants contre 106,5 en Belgique, tout en dépensant plus.

² Algemene Ouderdomswet

³ Source : <https://retraite-internationale.com/blog/pays-bas/comment-fonctionne-le-systeme-de-retraite-aux-pays-bas/>

⁴ Source : <https://retraite-internationale.com/blog/pays-bas/comment-fonctionne-le-systeme-de-retraite-aux-pays-bas/>

Quelques autres dépenses publiques par fonction – en % du PIB – 2024

	Belgique	Pays-Bas
Ordre et sécurité publics	1,72%	1,93%
<i>dont Services de police</i>	1,01%	0,82%
<i>dont Tribunaux</i>	0,24%	0,29%
<i>dont Administration pénitentiaire</i>	0,15%	0,34%
Logements	0,16%	0,35%
Enseignement	6,34%	5,10%
<i>dont Enseignement fondamental</i>	1,99%	1,56%
<i>dont Enseignement secondaire</i>	2,40%	1,97%
<i>dont Enseignement supérieur</i>	0,97%	1,33%
Services généraux*	3,43%	2,49%
Transports	2,83%	2,18%
Enseignement	6,34%	5,10%
<i>dont Enseignement fondamental</i>	1,99%	1,56%
<i>dont Enseignement secondaire</i>	2,40%	1,97%
<i>dont Enseignement supérieur</i>	0,97%	1,33%

*Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères, Services généraux et Services généraux des administrations publiques n.c.a.

D'autres illustrations, d'ordre socio-économique, sont proposées ci-dessous. Les subventions aux entreprises sont en Belgique proportionnellement plus importantes qu'aux Pays-Bas mais cela peut s'expliquer par un coût salarial horaire (avant subventions) plus important en Belgique (51,3 € en 2025 contre 47,8 €). Autre constat : les pouvoirs publics hollandais investissent plus.

Autres agrégats des pouvoirs publics – en % du PIB – 2025

	Belgique	Pays-Bas
Formation brute de capital fixe	3,11%	3,45%
Subventions sur les produits	0,56%	0,12%
Autres subventions sur la production	2,97%	1,19%
Impôts sur les sociétés	4,10%	4,80%

Contrairement à ce pourraient donner à penser les taux de prélèvements obligatoires respectifs, la part de la consommation totale des ménages qui passe par des dépenses en nature⁵ financées par la collectivité (consommations subventionnées : enseignement, santé, culture...) est plus importante aux Pays-Bas qu'en Belgique.

Consommation des ménages – individuelle et collective – ménages et ISBL – en milliards € et en % du total – 2024

	Belgique	Pays-Bas
Consommation finale collective	418,9	682,4
<i>dont Consommation individuelle</i>	322,9	488,3
<i>en %</i>	77,1%	71,5%
<i>dont Consommation "collective"</i>	95,9	194,2
<i>en %</i>	22,9%	28,5%

Encore un rappel macroéconomique : on ne diminue pas les dépenses publiques – surtout à coup de dizaines de milliards – sans retombées macroéconomiques qui, au total, sont négatives sur l'activité. Certes, si l'activité économique augmente assez pour, a minima, compenser budgétairement les incitants mobilisés pour y arriver et les besoins nés de cette amélioration, on peut espérer une embellie budgétaire, mais on est ici dans le temps long, ou en tout cas plus long que celui qui s'applique aux

⁵ « Le revenu disponible brut ajusté des ménages offre une vision plus complète de leurs revenus en intégrant les flux correspondant à l'utilisation de biens et services individuels dont ces ménages bénéficient gratuitement de la part des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire les transferts sociaux en nature. » Source : https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/tec00113_csmsip2.htm

règles européennes.

* * *

Pour terminer, on insistera sur la nécessité – essentielle pour (re)construire un consensus sur les politiques budgétaires – de disposer d'indicateurs d'outputs sociétaux : pauvreté, espérance de vie, satisfaction/bonheur des citoyens, etc., etc., et de fixer des objectifs (par exemple : telle réduction du taux de pauvreté). Les questions centrales sont donc :

1. Quelles politiques budgétaires, et autres, au service de quels objectifs politiques ?
2. Quels sont les arbitrages que l'on fait quand des objectifs politiques peuvent, le cas échéant, être partiellement en opposition ?

Le tableau suivant présente les résultats comparés pour quelques indicateurs. Comme, souvent dans des comparaisons internationales, les résultats sont contrastés.

Indicateurs de performances sociétales

Indicateur	Précisions	Belgique	Pays-Bas	Année
Indice de développement humain <i>Rang sur 193 pays</i>	Maximum 1	0,951	0,955	2023
		<i>10ème</i>	<i>8ème</i>	2023
Indicateur de bien-être <i>Rang sur 147 pays</i>	Échelle de 0-10	6,926	7,223	2025
		<i>14ème</i>	<i>7ème</i>	2025
Rapport Quintile 5 / Quintile 1	Revenus primaires	15,2	21,4	2021
	Revenu disponible	5,4	8,4	2021
	Niveau de vie tout compris*	3,3	3,6	2021
Taux de risque de pauvreté monétaire	Total	10,9%	13,4%	2025
	Moins de 65 ans	11,2%	12,9%	2025
	65 ans ou plus	9,3%	15,2%	2025
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Total	16,5%	15,8%	2025
	Moins de 65 ans	17,7%	15,8%	2025
	65 ans ou plus	11,4%	15,9%	2025
Espérance de vie (années)	A la naissance	82,4	81,9	2024
	A l'âge de 50 ans	33,9	33,3	2024
	A l'âge de 65 ans	20,6	19,9	2024
Espérance de vie en bonne santé (années)	A la naissance	76,6	77,4	2023
	A l'âge de 50 ans	29,4	30,5	2023
	A l'âge de 65 ans	17,7	18,2	2023
Années potentielles de vie perdues	Pour 100.000 personnes	3.885,8	3.408,4	2019

* Y compris donc les consommations collectives (ex : en matière de soins de santé la part à charge de l'INAMI).

Voici quelques précisions méthodologiques et commentaires :

- [L'indice de développement humain](#) est un des plus anciens indicateurs dits "alternatifs" ; trois composantes : PIB par tête, degré de scolarisation et espérance de vie.
- L'indicateur de bien-être du [World Happiness Report](#) est déjà plus sophistiqué ; outre le PIB par tête et l'espérance de vie en bonne santé, il intègre des variables plus sociologiques et comportementales (générosité, confiance...)⁶. Il s'agit de moyennes des trois dernières années.
- Les rapports Q5/Q1, une des mesures classiques des inégalités, sont issus des statistiques expérimentales du projet de [Comptes Nationaux Distributifs](#) (*Distributional national account* en anglais)⁷ ; elles donnent des résultats sensiblement différents de ceux issus de l'[Enquête SILC](#)

⁶ Pour les données voir : Statistical Appendix for “International evidence on happiness and social media,” Chapter 2 of World Happiness Report 2026, Auteurs : John F. Helliwell, Lara B. Aknin, Haifang Huang, Mariano Rojas, Shun Wang, Vicente Guerra, Adam Danyluk March 10, 2026, « 1. Data Sources and Variable Definitions » Lien : https://files.worldhappiness.report/WHR26_Statistical_Appendix.pdf?_gl=1*_1xyuim*_gcl_au*MzcyNTEzMDE2LjE3Nzk3OTg4NTQ

⁷ Voir aussi : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/experimental-statistics/income-consumption-social-surveys-national->

pour deux raisons principales : 1° elles intègrent mieux la totalité des revenus et 2° l'unité est le ménage (dans SILC il s'agit de personnes).

- Les taux de risque pauvreté monétaire est, à tous les âges, supérieur aux Pays-Bas. Si le taux de risque de pauvreté monétaire ou d'exclusion sociale est supérieur en Belgique pour les moins de 65 ans c'est très largement parce que le taux d'emploi est supérieur aux Pays-Bas (voir ci-dessus pp.2-3).
- Les espérances de vie donnent des résultats contrastés, en faveur de la Belgique pour l'espérance de vie, en faveur des Pays-Bas pour l'espérance de vie en bonne santé.
- « [Les années potentielles de vie perdues](#) constituent un indicateur synthétique de la mortalité prématurée, qui fournit un moyen explicite de pondérer les décès qui surviennent précocement et pourraient être évités. » (OCDE)

*

*

*

Oui, si on applique une simple règle de trois, les pouvoirs publics belges auraient pu, en 2025, dépenser 60 milliards € de moins en "s'alignant" sur les Pays-Bas.

Mais, il y a beaucoup de mais.

- On doit, dans les choix budgétaires, tenir compte de ce qu'un tel plan de réduction des dépenses publiques, même étalé sur plusieurs années, aurait d'importantes retombées macroéconomiques négatives, notamment sur les recettes publiques, avec une contraction de l'activité économique et, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de la dette publique et de la charge d'intérêts en pourcentages du PIB.
- Certes, l'assainissement budgétaire en Belgique serait facilité par un taux d'emploi plus élevé, même s'il n'y a pas de lien automatique entre augmentation de l'activité économique et amélioration des comptes publics : tout dépend de la hauteur des dépenses (subsidés, investissements publics, autres soutiens) ou moindres recettes (réductions (para)fiscales) qu'il faut consentir pour augmenter le taux d'emploi ; par ailleurs, toute amélioration des recettes publiques entraîne des demandes sociétales de toutes natures. Mais on est ici dans le temps long, ou en tout cas plus long que celui qui s'applique aux règles européennes en matière de politiques budgétaires.
- Si on devait se caler sur les Pays-Bas, environ 25 milliards des 60 sont expliqués par un autre système de financement des pensions chez nos voisins, qui repose comme chez nous sur un pilier répartition mais aussi sur un important pilier capitalisation, beaucoup plus modeste en Belgique. Il faudrait, sauf à réduire drastiquement les pensions, continuer à trouver d'une manière ou d'une autre ces 25 milliards pour boucler leur financement. Certes, on peut shifter vers un système reposant plus sur la capitalisation, mais cela prendra des dizaines d'années pour arriver à un niveau équivalent à celui des Pays-Bas.
- On peut supputer qu'une réduction des dépenses publiques dans des secteurs sensibles (santé, enseignement...) se traduirait – au moins pour partie – par plus de dépenses privées, pour compenser le recul de l'action publique.
- Les comparaisons proposées ci-dessus montrent que les choix budgétaires sont différents entre les deux pays. Mais si on met en avant certains secteurs (pensions, santé...) où les Pays-Bas dépensent moins, on peut aussi ouvrir le débat sur les pans de l'action publique où ils dépensent plus (ex : la politique pénitentiaire) et les autres secteurs où ils dépensent moins (ex : subventions aux entreprises).
- D'une manière générale, les comparaisons budgétaires entre pays nécessitent une vue globale, ne serait-ce que parce que chaque entité politique repose sur des équilibres socio-politiques et socio-économiques subtils, construits dans la durée, qu'il y a des contraintes macroéconomiques (on ne peut, par exemple, garantir une augmentation soutenable du niveau de vie, voire simplement sa consolidation, sans assez d'investissements publics et privés) et parce que

chaque pays pose des choix politiques propres.

- Il peut y avoir des raisons objectives à des dépenses plus conséquentes. C'est ainsi, par exemple, que la plus grande densité démographique des Pays-Bas leur permet, à service équivalent, de dépenser moins dans les politiques de transports.
- La Belgique dépense plus que les Pays-Bas pour les intérêts sur la dette publique ; mais à court terme il s'agit d'une dépense non compressible.
- Enfin, on rappellera que la plupart des perspectives budgétaires n'intègrent pas les dépenses publiques qui nous attendent au vu des dérèglements climatiques.

Ceci précisé, il n'en demeure pas moins qu'une comparaison avec les Pays-Bas peut aider dans les débats budgétaires, à condition d'éviter des analyses simplistes.

C'est ainsi, par exemple, que la différence du poids des services publics généraux (Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères, Services généraux et Services généraux des administrations publiques autres) dans le PIB (3,4% du PIB en Belgique, 2,5% aux Pays-Bas) interpelle, même si on peut supposer que la structure institutionnelle belge explique une partie de l'écart.

Par ailleurs l'exemple hollandais rappelle qu'aujourd'hui la première question politique est peut-être la suivante : comment finance-t-on certaines politiques, par des prélèvements obligatoires, à charge du contribuable, ou par d'autres financements, à charge du consommateur ou du bénéficiaire ?

Pour terminer, on insistera sur la nécessité – essentielle pour (re)construire un consensus sur les politiques budgétaires – de disposer d'indicateurs d'outputs sociétaux : pauvreté, espérance de vie, satisfaction/bonheur des citoyens, etc., etc., et de fixer des objectifs (par exemple : telle réduction du taux de pauvreté). Les questions centrales sont donc :

1. Quelles politiques budgétaires, et autres, au service de quels objectifs politiques ?
2. Quels sont les arbitrages que l'on fait quand des objectifs politiques peuvent, le cas échéant, être partiellement en opposition ?

Sources : AMECO, EUROSTAT, OCDE et StatBel – Calculs et estimations propres